

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021



Compte rendu affiché le **01 AVR. 2021**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 23 mars 2021
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_034

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS –
EXERCICE 2021

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY
Mme BLACHERE (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à Mme FRIOLL), Mme BILLA (par proc. à M. THEVENOT)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **01 AVR. 2021**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20210329-D2021_034-DE

Rapport de : Côte TOLLET

Conformément à l'instruction comptable M14 et à l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Cette mesure concerne obligatoirement les subventions dont l'attribution est assortie de conditions d'octroi et en tout état de cause dont le montant est égal ou supérieur à 23 000 € (montant annuel cumulé).

Le tableau annexé à la présente délibération liste les subventions qui seraient attribuées dans ce cadre au titre de l'année 2021. Les autres subventions sont attribuées à l'occasion du vote du Budget Primitif soumis à l'approbation du Conseil Municipal et le cas échéant, en cours d'année, par projet de délibération séparé.

L'annexe précise également les modalités de versement de ces subventions.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 39 voix pour,

- D'ACCORDER les subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2021 conformément au tableau ci-annexé,

- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2021 sur les différents comptes budgétaires concernés.

4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

01 AVR. 2021

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

EXERCICE 2021 - SUBVENTIONS SOUMISES A CONDITIONS D'OCTROI
(Article L.2311-7 du C.G.C.T.)

Article	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
657352	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU CCAS			
657352	Social	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Etablissement public communal	877 000 €
SOUS-TOTAL NATURE 657352				877 000 €
65746745	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE			
6574	Culture	* ASSOCIATION MUSICALE DE CALUIRE (AMC2)	Association loi 1901	475 800 €
6745	Culture	ASSOCIATION MUSICALE DE CALUIRE (AMC2) (persoinaires)	Association loi 1901	20 000 €
6574	Sport	ASSOCIATION SPORTIVE DE CALUIRE ET QUIRE	Association loi 1901	38 540 €
6745	Sport	ASSOCIATION SPORTIVE DE CALUIRE ET QUIRE (10km)	Association loi 1901	2 570 €
6745	Sport	ASSOCIATION SPORTIVE DE CALUIRE ET QUIRE (persoinaires)	Association loi 1901	3 412 €
6574	Sport	*ASSOCIATION SPORTIVE LYON CALUIRE HANDBALL	Association loi 1901	32 200 €
6745	Sport	ASSOCIATION SPORTIVE LYON CALUIRE HANDBALL	Association loi 1901	7 500 €
6574	Sport	CALUIRE SPORTING CLUB	Association loi 1901	30 000 €
6745	Sport	CALUIRE SPORTING CLUB (persoinaires)	Association loi 1901	2 400 €
6574	Sport	JEANNE D'ARC DE CALUIRE - ALQUETTES DE CALUIRE	Association loi 1901	29 330 €
6745	Sport	JEANNE D'ARC DE CALUIRE - ALQUETTES DE CALUIRE (persoinaires)	Association loi 1901	3 200 €
6574	Sport/Enlance	* AMICALE LAIQUE DE CALUIRE	Association loi 1901	85 740 €
6745	Sport	* AMICALE LAIQUE DE CALUIRE	Association loi 1901	7 500 €
6574	Socialculture	* ASS. DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS (Montessuy et Barges d.J. (Perso)	Association loi 1901	296 500 €
6574	Emploi	* MISSION SOCIALE POUR LES JEUNES DU PLATEAU NORD ET DU VAL DE SAGNE	Association loi 1901	40 352 €
6574	Social/Culture	* COMITE SOCIO-CULTUREL DU PERSONNEL DE LA VILLE	Association loi 1901	165 000 €
6574	Social/Culture	COMITE SOCIO-CULTUREL DU PERSONNEL DE LA VILLE- reversement chèques restaurants	Association loi 1901	5 914 €
SOUS-TOTAL NATURE 6574 et 6745				1 248 000 €
TOTAL SUBVENTIONS				2 125 000 €

Montants de versement:
Les associations ayant une assésique (*) perçoivent un versement de leur subvention mensuellement par douzième
L'association Jeanne d'arc de Caluire perçoit sa subvention en une seule fois au mois de juillet
L'association Caluire sporting club perçoit sa subvention en deux versements en juillet et septembre
L'association sportive de Caluire et Quire perçoit sa subvention en une seule fois en septembre